



ICAO

TRAINAIR PLUS

FULL MEMBER

Réf : 119 RSPRA INIT

NOMBRE DE STAGIAIRES :

8 par session

DURÉE DE LA FORMATION :

4 jours (33 heures)

PUBLIC VISE - PRÉ-REQUIS :

Agent chargé de la prévention du risque animalier défini selon l'Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes, souhaitant assurer les fonctions de Référent en Prévention du Risque Animalier conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Pas de prérequis.

INDICE DE SATISFACTION : 98 %

- Calculé sur la base des trois dernières années

REFERENCES REGLEMENTAIRES :

- Arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes de Mayotte, des îles Wallis et Futuna, de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes
- Règlement (UE) n° 139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aérodromes conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil
- Annexe 14 à la Convention relative à l'aviation civile internationale, Volume 1, Conception et exploitation technique des aérodromes
- Manuel des Services d'aéroport, 3^e partie, Prévention et atténuation du risque faunique, Doc 9137P3

CALENDRIER :

- Consultable sur www.c2fpa.fr

CONDITIONS TARIFAIRES :

- Le devis sera élaboré en intégrant vos demandes (pédagogie, transport, hébergement, restauration...). Contactez-nous.



FORMATION INITIALE REFERENT EN PREVENTION DU RISQUE ANIMALIER

SOYEZ CONFORME AUX EXIGENCES REGLEMENTAIRES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Connaître le cadre réglementaire et normatif de la prévention du risque animalier ;
- Développer les compétences des participants dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de prévention du risque animalier ;
- Définir les règles d'organisation et de fonctionnement du Service de Prévention du Risque Animalier (SPRA) ;
- Savoir réaliser une évaluation de la conformité des règles d'organisation et de fonctionnement du Service de Prévention du Risque Animalier.

PROGRAMME

- Réglementation ;
- Rôle et responsabilité des différents acteurs ;
- Principes d'un système de gestion de la sécurité ;
- Cahier de Consignes d'Intervention ;
- Connaissance et maîtrise des moyens en matériels ;
- Définition des différentes fonctions du personnel ;
- Formations des personnels ;
- Techniques d'intervention de lutte animalière ;
- Techniques d'observation et de reconnaissance de la faune ;
- Procédures de collecte, d'identification, de transmission et d'analyse des comptes rendus d'impacts d'animaux ;
- Utilisation du programme d'information collisions animalières (PICA) ;
- Méthodologie d'évaluation du risque animalier STAC ;
- Mesures d'atténuation du risque animalier ;
- Règles d'organisation et de fonctionnement du service dans le cadre de la conformité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Enseignements théoriques ;
- Apports méthodologiques ;
- Travaux dirigés et travaux pratiques ;
- Sorties terrain ;
- Tests de positionnement ;
- Évaluation en continu, bilan individuel en fin de formation.

Z.I. de la Malterie

36130 COINGS – France

Tél. : +33 (0)2 54 35 53 50

Télécopie : +33 (0)2 54 22 30 75

Email : contact@c2fpa.fr

Site internet : www.c2fpa.fr

© C2FPA – tous droits réservés



BILAN CARBONÉ